

Madame la Rectrice,

Ce comité technique académique est le dernier de la mandature 2014-2018 des représentants des personnels. Il se tient ce jeudi 6 décembre avec à l'ordre du jour un seul sujet et qui est d'importance : la carte des enseignements de spécialités pour les LEGT de notre académie.

Dans le cadre d'une énième réforme qui ne veut pas dire son nom puisqu'il est question de la « transformation du lycée », le ministère a publié « à marche forcée » depuis le printemps 2018 les textes permettant de mettre en place à la rentrée 2019 le nouveau fonctionnement du lycée et du baccalauréat.

La carte des implantations des enseignements de spécialités est donc aujourd'hui connue. Cette offre et ce parcours nouveau sont censés être plus riches que les séries qui disparaissent. Leur combinaison est formellement libre, les familles décident ainsi de parcours plus individualisés. Mais dans la réalité, il y aura bien des choix contraints : taille du lycée, implantation géographique, choix fondé sur l'existant, prenant en compte les ressources humaines, les locaux, les équipements. Quant aux enseignements rares relevant d'une carte académique voire nationale, l'élève devra aller voir ailleurs : un autre lycée, un enseignement à distance, des visioconférences dispensées par une future maison du numérique des humanités.

De plus, rien n'est dit sur le calcul de l'enveloppe financière de ces enseignements. Permettre une carte théorique minimale de 7 enseignements de spécialités ne garantit pas leur financement à la même hauteur. Des enseignements avec peu d'élèves seront-ils ouverts ? Y aura-t-il un seuil d'ouverture ? Avec peu d'élèves mais pour maintenir cet enseignement, les lycées seront-ils contraints de puiser dans la marge horaire ? En clair, quelles seront les règles académiques de dotation de ces enseignements de spécialités ?

Par ailleurs, nous ne pouvons dissocier les enseignements de spécialités des enseignements optionnels. Ils regroupent principalement les langues vivantes 3, les langues anciennes, les enseignements artistiques, l'EPS. Ils resteront à financer sur la marge horaire de la dotation globale, et les élèves ne pourront plus suivre qu'une seule option contre deux actuellement. Avec un budget contraint (2600 ETP supprimés à la rentrée 2019 dans le second degré) ces disciplines seront fragilisées car en concurrence avec les autres dispositifs, notamment les dédoublements, l'aide personnalisée. Le refus aveugle du ministère de créer une spécialité EPS est incompréhensible eu égard aux parcours originaux de réussite que constituaient les enseignements d'exploration et de complément en EPS. Quant aux sections Euro, le flou reste le plus total. La place des dispositifs et leur coefficient restent à définir dans le nouveau baccalauréat.

Autre chantier : les enjeux lourds de la refonte des programmes. Leur écriture n'est pas une pure production technique ou savante. Ils sont porteurs d'enjeux politiques, sociaux et culturels. Ils induisent la conception de la formation initiale de plusieurs générations d'élèves et ont aussi des conséquences lourdes sur le métier d'enseignant et les conditions de son exercice. Les projets de programme posent des problèmes de faisabilité, trop lourds dans les horaires impartis, et certains enseignements de spécialités sont d'un niveau d'exigence tel qu'ils risquent de laisser de côté bon nombre de nos élèves.

Quant au futur baccalauréat et son organisation locale, on est en droit de se demander jusqu'où ira le choc de complexification de l'examen ?

À la veille du renouvellement de cette instance pour laquelle nos collègues votent en dépit des conditions inadmissibles d'organisation d'un scrutin électronique défaillant, avec comme conséquences la trop faible participation des personnels, les enseignants du second degré refusent cette réforme du lycée, et s'interrogent sur leur métier et leur statut. Et c'est en leur nom que nous demandons de surseoir à cette politique dont la logique libérale va accentuer la concurrence entre les lycées, entre les disciplines, entre les enseignants eux-mêmes. Nous demandons une pause et de nouvelles discussions pour construire un autre lycée. Dans un contexte social difficile en cette période où la demande de dialogue, d'écoute et d'égalité semble être devenue un phénomène brûlant tant le sentiment de mépris des dirigeants vis-à-vis du peuple est exacerbé, c'est bien cette architecture du nouveau lycée, du baccalauréat et de la sélection du système de Parcoursup qui est de plus en plus contestée par les lycéens.